



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

### PROCÈS-VERBAL N°3

---

Réunion du Lundi 03 septembre 2018

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

\*\*\*\*\*

#### Informations :

La Commission rappelle aux clubs que les demandes de modifications de match (date, horaire ou gymnase) sont à effectuer via Footclubs.

Lorsque le gymnase est indisponible, il convient de fournir obligatoirement une attestation d'indisponibilité du gymnase.

\*\*\*\*\*

#### ➤ Régional 1

##### Courriel de DIAMANT FUTSAL 1

La Commission accuse réception de l'attestation de la Mairie de VERT LE PETIT indiquant que le club dispose d'un créneau horaire de 3h00 minimum (17h00 – 22h30) au gymnase Roger BAMBUCK.

**Accord de la Commission, les rencontres à domicile se disputeront en 2x20 min en temps effectif.**

Rappel des préconisations :

La Commission précise que la mise en place de ce temps de jeu nécessite :

1. Que le club effectue une demande auprès de la Ligue de Paris IdF de Football
2. la présence de 2 arbitres officiels
3. la transmission à la Ligue d'une attestation de la Municipalité indiquant l'attribution d'un créneau horaire d'une amplitude de 3h00 minimum.

Préconisation à mettre place :

- Informer les officiels à leur arrivée
- Disposer d'un tableau d'affichage qui doit indiquer le temps, le score et le nombre de fautes par équipe
- Disposer d'une table de marque
- Mettre à disposition un dirigeant du club recevant licencié et inscrit sur la feuille de match qui devra se mettre en rapport avec les officiels avant le coup d'envoi. Il aura la qualité de chronométrateur. Il doit se placer à l'extérieur du terrain de jeu, du côté des zones de remplacements et à hauteur de la ligne médiane. Le chronométrateur doit disposer d'une table de chronométrage pour pouvoir exercer correctement sa fonction et devra rester assis à cette table de chronométrage
- L'équipe visiteuse peut mettre à disposition un dirigeant licencié et inscrit sur la feuille de match pour être aux côtés du chronométrateur

### **Devoirs et responsabilités du chronométrateur :**

Le chronométrateur veille à ce que la durée du match soit conforme à la Loi 7 et, pour ce faire :

- il enclenche le chronomètre dès qu'un coup d'envoi est effectué correctement,
- il arrête le chronomètre lorsque le ballon est hors du jeu,
- il réenclenche le chronomètre après une rentrée de touche, une sortie de but, un coup de pied de coin, un coup franc, un coup de pied de réparation, un coup franc du second point de réparation, un temps mort ou une balle à terre ;
- indique sur le panneau d'affichage les buts, fautes cumulées et périodes de jeu ;
- annonce, à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres, la demande d'un temps mort;
- assure le chronométrage de la minute de temps mort ;
- annonce la fin de la minute de temps mort à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- annonce, sur indication **d'un arbitre**, la cinquième faute cumulée d'une équipe à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- supervise la période de deux minutes d'infériorité numérique infligée à l'équipe dont un joueur a été expulsé ;

annonce par un coup de sifflet ou un signal sonore distinct de celui des arbitres, la fin de la première période, la fin du match ou la fin d'une période de prolongation le cas échéant ;

***La Commission transmet une copie de la décision à tous les clubs de la poule et à la C.R.A pour information.***

#### **20528509 PARIS METROPOLE / PIERREFITTE FC du 08/09/2018**

Cette rencontre se déroulera à 20h00 au gymnase Max Rousié à PARIS 17.

**Accord de la Commission.**

#### **20528512 LIEUSAIN AS / LES ARTISTES 1 du 08/09/2018**

Cette rencontre se déroulera à 16h00 au gymnase Lavoisier à LIEUSAIN.

**Accord de la Commission.**

### **➤ Régional 2**

#### **Poule A**

##### **Courriel de SENGOL 77 1 – 553717**

La Commission prend note de la modification du coup d'envoi pour la saison 2018-2019 : **19h00.**

**Accord de la Commission.**

##### **20528655 B2M FUTSAL 1 / VISION NOVA 1 du 08/09/2018**

Courriel de B2M FUTSAL 1 avec attestation d'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte la rencontre au samedi 29/09/2018.

Copie au District du Val de Marne de Football pour le report de la rencontre de District : 20539522  
B2M FUTSAL 3 / AS CHOISY LE ROI 2.

### **Poule B**

#### **Courriel de ROISSY EN BRIE FUTSAL - 551471**

La Commission prend note des modifications suivantes pour les rencontres à domicile :

- Jour de match : samedi (au lieu du vendredi).
- Coup d'envoi : 19h00 (au lieu de 20h50).

#### **Accord de la Commission.**

La Commission précise que la 1<sup>ère</sup> rencontre de championnat :  
20528751 ROISSY EN BRIE FUTSAL / FUTSAL PARIS XV reste fixée au vendredi 07/09/2018 à 20h50  
au gymnase des hauts de Lagny à LAGNY SUR MARNE.

#### **20528752 DIAMANT FUTSAL 2 / AVICENNE 1 du 08/09/2018**

Cette rencontre se déroulera à 15h45 au gymnase François Mauriac – rue Georges Sand à EVRY.

#### **Accord de la Commission.**

#### **Courriel de FUTSAL PARIS XV - 550593**

La Commission prend note des courriels du club et de la Mairie de PARIS liés aux indisponibilités du gymnase de la Plaine pour les rencontres suivantes :

#### **20528757 FUTSAL PARIS XV / DIAMANT FUTSAL 2 du 15/09/2018**

Match reporté au 29/09/2018.

#### **20528766 FUTSAL PARIS XV / SEVRAN FUTSAL du 06/10/2018**

Match reporté au 27/10/2018.

#### **20528815 FUTSAL PARIS XV / NEUILLY 92 FC du 16/03/2019**

Match avancé au 09/03/2019.

### ➤ **Régional 3**

### **Poule B**

#### **20528933 VISION NOVA 2 / MAUREPAS ELITE FUTSAL du 07/09/2018**

La Commission prend note des courriels du club et de la Mairie d'ARCUEIL liés à l'indisponibilité du gymnase et reporte le match au vendredi 28/09/2018.

### **Poule C**

#### **Courriel SENGOL 77 – 553717**

La Commission prend note de la modification du coup d'envoi pour la saison 2018-2019 : **19h00**.

#### **Courriel d'ACCES FC - 554379**

La Commission prend note de la modification du coup d'envoi pour la saison 2018-2019 : **18h30**.

#### **Accord de la Commission.**

### **Poule D**

#### **Courriel d'OSNY AC - 552305**

La Commission prend note de la demande de modification de jour (le samedi) et d'horaire du coup d'envoi (09h45) pour les rencontres à domicile du club et l'informe que cette modification est possible uniquement avec l'accord de l'équipe adverse.

Elle invite le club à formuler ces demandes via Footclubs.

Sans l'accord de l'adversaire, les rencontres resteront fixées le mercredi à 20h30.

#### **20529115 JOUY LE MOUTIER FC / NOUVEAU SOUFFLE du 08/09/2018**

La Commission prend note du courriel du club et de l'attestation d'indisponibilité du gymnase de la Mairie de JOUY LE MOUTIER.

Ce match est reporté au samedi 29/09/2018.